



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

## DECISION N° 003 / FCF / CR / 2023 DE LA COMMISSION DE RECOURS

**BON A PUBLIER**

### AFFAIRE :

### **CANON SPORTIF FILLES DE YAOUNDE c/ FECAFOOT**

(Recours en annulation des Décisions N° 003/FCF/CFHD/2023 et N° 004/FCF/CFHD/2023 du 25 janvier 2023 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline)

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept du mois de février ;

- Vu la Constitution du Cameroun
- Vu la loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu les Statuts, les Règlements Généraux, le Règlement Financier et le Code Disciplinaire de la FECAFOOT ;
- Vu le recours en annulation des décisions N° 003/FCF/CFHD/2023 et N° 004/FCF/CFHD/2023 du 25 janvier 2023 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline ;

La Commission de Recours composée de :

- |                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| - MAMBINGO Eitel,         | Président ;      |
| - NTEDE Faustin,          | Vice-Président ; |
| - NOUYADJAM Jean Jacques, | Rapporteur ;     |
| - EKOSSO LOBE Y.,         | Membre.          |

A rendu la décision dont le dispositif suit :

### PAR CES MOTIFS

Statuant contradictoirement à l'égard des parties et à l'unanimité des voix des membres présents ;

Reçoit l'association Canon Sportif Filles de Yaoundé en son recours ;

L'y dit fondée ;

Annule les décisions N° 003/FCF/CFHD/2023 et N° 004/FCF/CFHD/2023 du 25 janvier 2023 de la Commission Fédérale d'Homologation et de Discipline ;





**EVOQUANT ET STATUANT A NOUVEAU :**

Dit et juge que l'association Canon Sportif Filles n'est pas à l'origine de la non tenue des rencontres de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> journée de la Guinness Super League saison sportive 2022/2023 la concernant ;

**EN CONSEQUENCE :**

Ordonne la reprogrammation par l'organe compétent des matchs suivants :

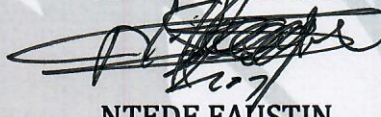
- 1<sup>ère</sup> journée EDING Sport Filles contre CANON Sportif Filles ;
- 2<sup>ème</sup> journée CANON Sportif Fille contre NGADEU FFA ;

Met les frais de procédure à la charge de la FECAFFOOT ;

LE PRESIDENT

  
MAMBITINGO EITEL

LE VICE-PRESIDENT

  
NTEDE FAUSTIN

LE RAPPORTEUR

  
NOUYADJAM JEAN JACQUES

LE MEMBRE

  
EKOSSO LOBE YESCOT